



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 73409

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les risques inhérents au projet de loi dit « pour la croissance et l'activité » et notamment pour la profession des notaires. Le premier sujet d'inquiétude porte sur la simplification de l'installation des professionnels du droit à leur propre compte. Même si le Gouvernement prétend que cette liberté demeurera encadrée, de fait, il s'agit bien d'une liberté d'installation qui peut potentiellement conduire à une déstabilisation de la profession. Le deuxième point de préoccupation concerne la baisse des tarifs. Cette mesure va surtout conduire à des situations déficitaires, avec potentiellement des conséquences lourdes pour l'emploi au sein des études notariales. En l'espèce, la baisse des émoluments sur des actes qui touchent par exemple à la famille ne permettra pas à des études modestes d'obtenir une compensation. Enfin les notaires demeurent extrêmement préoccupés par l'ouverture du capital qui risque de faire entrer la profession de notaire dans un univers dangereux avec des possibilités d'intermédiaires à travers des sociétés de participation financière qui ne sont pas conformes à ce qui était initialement l'esprit du notariat en France. Plus globalement, on peut s'étonner que le ministère de la justice ne soit pas le pilote de cette réforme qui touche pourtant à des enjeux essentiels pour les professions du droit. À ce titre les conséquences dramatiques de la crise des *subprimes* aux États-unis ont démontré les dangers d'un système anglo-saxon construit sur une déstabilisation et une absence de sécurité juridique. De ce point de vue les notaires demeurent une garantie de stabilité qui se traduit d'ailleurs par la faiblesse du contentieux en France. En outre les conséquences sociales risquent d'impacter fortement l'installation de nouveaux jeunes notaires. Il lui demande donc les modifications qu'il entend apporter à son projet pour tenir compte des risques graves qu'il fait peser sur la profession de notaire.

Texte de la réponse

Le projet de loi pour la croissance et l'activité est actuellement discuté au Parlement. Cette loi vise trois objectifs : (i) moderniser le marché des biens et services en améliorant la réglementation de plusieurs secteurs pour libérer leur potentiel d'activité ; (ii) stimuler l'investissement à travers l'intensification de l'agenda de simplification, l'encouragement de l'innovation et le renforcement de l'attractivité du territoire ; (iii) développer l'emploi et le dialogue social, en améliorant le fonctionnement du marché du travail et en créant de nouvelles opportunités pour les entreprises et pour les salariés. Elle s'accompagne d'un engagement fort du gouvernement dans la rapidité de l'exécution des mesures qu'il contient. Le projet de loi prend en compte les spécificités des missions assurées par les professions réglementées et garantit le maintien de la qualité de leurs prestations, tout en leur offrant l'opportunité de se moderniser : installation facilitée, ouverture du capital entre professionnels du droit, principe général pour la détermination des tarifs réglementés permettant de traiter équitablement les différentes professions du droit tout en assurant une juste rémunération aux professionnels. L'évolution des conditions d'installation de ces professions sera un facteur majeur de leur modernisation, d'accroissement de leur efficacité et de réduction des inégalités territoriales liée à leur inégale présence sur le territoire français. Le texte, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, repose sur une ouverture régulée. Le régime de la liberté d'installation dont doit résulter la création de nouveaux offices selon

une cartographie qui inclut une montée en charge progressive du nombre de zones où l'implantation d'offices est libre, de manière à ne pas causer de préjudice anormal aux offices installés.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73409

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 668

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2697